



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GEORGES-HAUTE-VILLE, se sont réunis à 20 H dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 décembre 2025.

Personnes présentes :

Le président : Frédéric MILLET

Les membres du conseil : Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Marie-Claire JASSERAND, Odile PINTURIER, Valérie GUILLAUME, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Sylvie DALLERY, Jean LESQUIR, Didier MASSACRIER, Didier CHAMBON, Hervé DUQUESNE

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Absents : Julien DELHEUR

Soit 13 votants.

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour

APPROBATION DU PROCES VERBAL

DELIBERATIONS

URBANISME

1-Droit de préemption

2-Avis pour arrêt PLUI

FINANCES

3-DM7

4-Demande de subvention à la région pour l'acquisition d'un barnum

5-Subventions aux associations

PARTENAIRE

6-Convention EPORA

7-Contrat assurance GROUPAMA

8-Valorisation zonage de classement des massifs à risques incendie

PERSONNEL

9-Contrat d'accroissement temporaire

10-Assurance santé

DECISIONS

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Marie-Claire JASSERAND est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose des modifications à l'ordre du jour. La décision N°2 ne sera pas délibérée, mais 4 décisions sont rajoutées :

- Mise en place de tarif du marché du terroir
- Modification de la régie périscolaire
- Mise en place d'un tarif pour les repas de la cantine
- Décision modificative concernant le budget annexe DM1

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Christophe VACHERON propose une remarque sur la vente de la maison DEMARE ainsi la décision a été reformulée.

Approuvé à 13 voix sur 13 exprimées

URBANISME

1-DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire indique qu'il y a 2 DPU à traiter :

Parcelle rue de la Croix Verte pour 240 m² vente 23 000 €

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 13 voix sur 13 exprimées

Impasse des Pierres 668 m² pour un montant de 78300 € un élu ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 12 voix sur 12 exprimées

2- AVIS POUR ARRET DU PLUI

NEANT

FINANCES

3-DM7

Monsieur le Maire indique qu'en section d'investissement il faut abonder l'article 2041512 à hauteur de 20 000 € afin de payer toutes les extensions de réseaux nécessaires bâtiment aussi afin d'envisager les travaux du gite jacquaire, nous devront prévoir en dépenses à l'article 231 immobilisation corporelle 55000 €
Comme il faut équilibrer en recette, on régularise article 10222 recette 37 000 €
10226 résultats d'investissement reporté recette 6 000 €
10251 résultats de fonctionnement reporté recette 10000 €
021 virement de la section de fonctionnement de 22 000 €

Au niveau fonctionnement : au chapitre 023 dépenses 22 000 €

Et en recettes de fonctionnement, on inscrit 21 000 € en DGF

Puis au chapitre 70878, on inscrit 1 000 € afin d'équilibrer les comptes

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 13 voix sur 13 exprimées

4-DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR L'ACQUISITION D'UN BARNUM

Monsieur le Maire indique qu'une demande de subvention a été faite à la région. Dans le dossier déposé, il manquait la délibération. Donc il convient d'annexer au dossier la délibération pour valider la subvention.
Monsieur le Maire demande si le CM l'autorise à déposer une subvention à la région (barnum financé à 100 %).

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 13 voix sur 13 exprimées

5-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire laisse la parole à Didier MASSACRIER qui fait la synthèse de la commission finances.
Comme chaque année, le montant de la subvention est octroyé en fonction du nombre d'adhérents et au nombre de manifestations ouvertes aux habitants.
Une manifestation 75 €, 2 manifestations 150 €, au moins 3 et plus alors 300 €.

Twirling	300 €	300 € donc 600 €
Sou de Ecoles	300 €	300 € donc 600 €
Chasse bourg	75 €	150 € donc 225 €
St Vincent	300 €	300 € donc 600 €
Dynamic'Gym	300 €	300 € donc 600 €

Club de l'âge d'or	75 €	150 € donc 225 €
Les Z'amis	150 €	300 € donc 450 €
Les Arches du Dahu	75 €	75 € donc 150 €
Rire en Coulisse	75 €	0 donc 75 €
Boules de Tilleuls	225 €	75 € donc 300 € soit un total de 3825 €

Les associations l'oiseau lire et Solidarité ST Georges n'ont pas de subvention, car la bibliothèque perçoit une aide imposée par les administrations, et Solidarité Saint Georges a eu une subvention exceptionnelle.

Le RLH et l'entente de football Saint Thomas/Lézigneux/Saint Georges Haute Ville ne perçoivent pas car la Mairie supporte les frais inhérents au stade (électricité, eau, tonte, etc.).

Certaines associations ne répondent pas à nos demandes.

D'autres associations extérieures demandent une subvention, mais le conseil décide de ne rien octroyer aux associations extérieures à la commune.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 13 voix sur 13 exprimées

PARTENAIRE

6- CONVENTION EPORA

Monsieur le Maire indique qu'elle concerne la parcelle A 1974 route de St Romain 603 m² EPORA qui va l'acquérir demande de délibérer en donnant l'accord de la mairie sur le prix.

Le bien se vend 90 000 €.

Le maire demande d'accepter l'achat de ce bien par EPORA par la convention stratégique et veille foncière.

Après signature de la vente par EPORA la commune peut occuper les lieux.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 13 voix sur 13 exprimées

7- CONTRAT ASSURANCE GROUPAMA

Monsieur le Maire indique que les nouveaux bâtiments du centre bourg doivent être assurés. La mairie a demandé un chiffrage de la couverture intégrale des bâtiments neufs.

La société GROUPAMA va assurer les bâtiments municipaux, le coût annuel est de 6640 € pour tout le bâti de ST GEORGES HAUTE VILLE (ancien et neuf).

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 13 voix sur 13 exprimées

8- VALIDATION ZONAGE DE CLASSEMENT DES MASSIFS A RISQUES INCENDIE

Monsieur le Maire indique que la loi impose à chaque préfecture à mettre un plan à risque incendie. Une réunion en préfecture a eu lieu, des techniciens ont travaillé sur un zonage et il y a des gradins de critères avec des classes de risque qui vont de nul à exceptionnel au niveau des risques. Une carte où figurent les zones à risques, est échangée entre les mains des élus et il est constaté qu'il n'y a pas d'habitation dans la zone à risque fort. La mairie peut imposer aux propriétaires de voies privées de réaliser un entretien 5 m de chaque côté.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 13 voix sur 13 exprimées

PERSONNEL

9-CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un contrat en CDD pour une personne qui s'occupe des temps périscolaires, du ménage et de la cantine.

Pour donner suite à un entretien d'évaluation, on propose de renouveler le contrat du 05.01 au 31.08. A la fin dudit contrat, Monsieur le Maire s'entretiendra avec le collaborateur pour savoir s'il veut continuer sur l'année 2026/2027 par un CDD.

Ce contractuel signe un contrat avec un échelon C indice brut 367/366, il aura droit au RIFSEEP.

Temps de travail annualisé 24,5 h.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 13 voix sur 13 exprimées

10-ASSURANCE SANTE

Monsieur le Maire indique que le contrat de mutuelle santé est une obligation. La mairie doit proposer un contrat de mutuelle aux agents. La loi modifie les conditions et il convient que la Mairie participe au minimum à hauteur de 15 € par mois pour un temps plein.

Le CDG 42 propose un contrat avec le MNT

A l'instant T, un seul agent actif utilise la mutuelle proposée et un retraité est également adhérent au contrat de la mutuelle.

Il convient de délibérer pour savoir le montant de la participation communale.

Participation communale 15 €	2 voix
Participation communale 20 €	10 voix
Participation 30 €	1 voix

Monsieur le Maire propose le vote pour participation 20 €

Approuvé 10 voix sur 13 exprimées

11-TARIF DU MARCHE DU TERROIR

Le CCAS a disparu donc la recette du marché du terroir doit être intégrée dans le budget principal.

Monsieur le Maire propose qu'une décision officielle soit adoptée pour que cette recette soit mise dans le budget principal. Le montant de la participation est fixé à 10 € pour les exposants.
Il s'agit 'un tarif communal.

Monsieur le Maire propose le vote pour 10 € de participation.

Approuvé 13 voix sur 13 exprimées

12-MODIFICATION DE LA REGIE DU PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire indique que la Mairie reprend l'intégralité du fonctionnement de la cantine avec le changement de logiciel (sans coût pour l'association).
Il y a eu une rencontre avec la présidente de l'association qui a accepté au nom de l'association pour que la Mairie gère la cantine à effet du 1^{er} janvier 2026, sous réserve que le prix du repas n'augmente pas rapidement. A ce jour le repas est fixé à 3.20 €.
L'intitulé de la régie s'appellera donc périscolaire et cantine.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 13 voix sur 13 exprimées

13-DM 1 BUDGET ANNEXE

Il s'agit du budget des commerces.
Lors de la réunion de la commission finances ; il a été évoqué le devenir de la petite maison. Les élus souhaitent dans leur majorité que ce bâtiment reste propriété de la Commune.
Cependant, si ce bien est loué, il convient que des travaux de réhabilitation se réalisent.
De plus, il s'agira d'une location d'un local commercial ou professionnel qui rentrera donc dans le budget existant des commerces.

Il faut pouvoir financer ces travaux.

Section investissement article 231 inscription 30 000 € de dépenses

En recette 30 000 € subvention région article 1322

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 13 voix sur 13 exprimées

DECISIONS

NEANT

QUESTIONS DIVERSES

Point finances :

M. le Maire a rencontré M DUMONT du Trésor Public afin de savoir où la commune en était par rapport au chantier centre bourg. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un prêt relais de 350 000 € et 2 prêts à long terme de 600 000 € et 800 000 €. A ce jour les comptes présentent un solde créditeur de 918 917 €.

La commune a la capacité à rembourser la ligne de trésorerie. Elle peut également rembourser une partie du prêt relais, soit la ½ en 2026 et l'autre en 2027, l'inconnue dans ce budget est la date à laquelle la subvention du département va arriver. La capacité d'autofinancement a diminué légèrement. Cette baisse n'est pas inquiétante, mais s'explique par les travaux réalisés en régie. Il est à signaler la fin de anciens prêts sur 2027 et 2028. Il y a eu FCTVA remboursée à hauteur de 67 000 €. La FCTVA est remboursée en N+1 et le remboursement de TVA est immédiat.

INFORMATIONS DIVERSES

Prochain conseil : Mardi 13 janvier 2026 à 20 h

Arrêté le 13 janvier 2026

CLOTURE DE LA SEANCE à 21 H 34

La secrétaire de séance, Marie Claire JASSERAND



le Maire, Frédéric MILLET


The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE SAINT-LORENT SUR LOIRE" around a central emblem.